

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

**Séance du 19 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET,

**Absents excusés** : Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Thierry VIEULES,

**Ont donné procuration** : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Monsieur Yves LE POEC a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 23. Nombre de votes : 25.**

**-Date de la convocation : 13/09/2024 - date d'affichage : 13/09/2024.**

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

**Délibération n° 2024/71**

**Objet: Convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs à l'Office de Tourisme pour la période 2025-2027**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de Communes Val 81 se sont associées pour définir une stratégie de développement touristique commune et créer l'Office de Tourisme intercommunautaire. Ainsi, l'Office de Tourisme « Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois » a été créé le 3 mai 2016.

Depuis cette date, l'Office de Tourisme agit pour le compte des deux Communautés de Communes, par délégation, pour les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes,
- Promotion touristique du territoire en cohérence avec l'Office de Tourisme d'Albi, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Comité Départemental du Tourisme du Tarn et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie,
- Coordination et accompagnement des interventions des divers partenaires du développement touristique local dans un objectif de développement durable,
- Gestion de la taxe de séjour.

Les conditions de cette délégation sont prévues dans une convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs conclue entre les deux Communautés de Communes et l'Office de Tourisme pour une période de trois ans. La deuxième convention, conclue pour la période 2022-2024, arrive à échéance au 31 décembre 2024. Aussi, le Président propose de reconduire cette délégation pour la période 2025-2027 en y apportant quelques ajustements.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le projet de convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs à l'Office de Tourisme pour la période 2025-2027,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024\_71-DE



**APPROUVE** le projet de convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs à l'Office de Tourisme « Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois » pour la période 2025-2027,

**PREND ACTE** que l'Office de Tourisme pourra intervenir dans plusieurs autres domaines qui feront l'objet d'accord de financement dans les programmes annuels,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Yves LE POEC

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 20 septembre 2024.